



L'IMMIGRATION ET L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE UNION EUROPÉENNE- CANADA : DES PRÉOCCUPATIONS ET DES DÉFIS COMMUNS

Compte rendu de la 45^e session de l'Association Interparlementaire France-Canada à Marseille et à Paris

10 au 14 avril 2017

Du 10 au 14 avril 2017, l'Association Interparlementaire France-Canada (AIFC) s'est réunie à Marseille et Paris, à l'occasion de sa 45^e session annuelle.

La délégation française, conduite par Mme Catherine Coutelle, députée de la Vienne et présidente de la section française de l'AIFC, était composée de Mme Claudine Lepage, présidente du groupe interparlementaire d'amitié France-Canada du Sénat, sénatrice des Français établis hors de France, des vice-présidents, M. Pierre-Yves Collombat, sénateur du Var et M. Louis Duvernois, sénateur des Français établis hors de France, de M. Claude Kern, sénateur du Bas-Rhin et Mme Annick Billon, sénatrice de Vendée, membres du groupe, ainsi que de Mmes Marie-Noëlle Battistel et Joëlle Huillier, députées de l'Isère.

La délégation canadienne, conduite par M. Denis Paradis, député du Québec, président de la section canadienne de l'AIFC, était composée de Mme Claudette Tardif, sénatrice de l'Alberta, de MM. Jean Rioux, Ramez Ayoub, Jacques Gourdes, Alain Rayes et François Choquette, députés du Québec et de M. Daniel Vandal, député du Manitoba, ainsi que de M. Thanh Hai Ngo, sénateur de l'Ontario.

Deux thématiques ont été au cœur des échanges : **l'immigration et l'accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.**

I. Marseille, un exemple de ville française face au défi migratoire

Le **choix de la ville de Marseille** fut symbolique pour évoquer les problématiques liées à l'immigration. Cette session commença par la visite du Musée des civilisations de

l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), premier musée national consacré aux civilisations de la Méditerranée pour le XXI^e siècle, inauguré en juin 2013 puis par une visite du quartier du Panier, qui accueillit au XVII^e siècle les indigents et pauvres de la ville au sein de la Vieille Charité et de l'Hôtel Dieu, puis, au XIX^e siècle, les nombreuses vagues d'immigration.

À Marseille, « cité d'immigration » décrite par son sénateur-maire, M. Jean-Claude Gaudin – que la délégation a pu rencontrer – comme une ville cosmopolite et d'accueil historique de populations immigrées, la délégation a fait plusieurs visites de terrain, en lien avec la question migratoire.



Hôtel de ville (Marseille), de g. à dr. : Mme Lepage, M. Gourde, M. Paradis, M. Choquette, M. Vandal, M. Gaudin, M. Kern, Mme Coutelle, M. Roatta, Mme Tardif, M. Ayoub, M. Rayes

Elle a visité la **plateforme de premier accueil des demandeurs d'asile (PADA)** de Marseille qui couvre tout le département des Bouches-du-Rhône. Les plateformes d'accueil sont le lieu du premier contact administratif de toute personne souhaitant demander l'asile en France. Ces plateformes sont pilotées depuis novembre 2015 par l'Office français pour l'immigration et l'intégration (OFII), qui en délègue la gestion à des opérateurs extérieurs, ici à Marseille, à l'association Forum réfugiés-Cosi depuis janvier 2016.

Les délégués ont rencontré les différentes personnes qui travaillent à la réalisation des missions dévolues à la plateforme d'accueil – dont M. Jean-François Ploquin, directeur général de l'association **Forum réfugiés-Cosi**, à savoir : la domiciliation et la gestion du courrier, l'aide à la constitution du dossier de demande d'asile auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), ainsi notamment que, l'accompagnement dans les démarches administratives et sociales.



Plateforme d'accueil de demandeurs d'asile (de g. à dr.): MM. Paradis, M. Gourde, M. Berthiaume, M. Rayes, M. Ploquin, Mme Tervel, chef de la plateforme de Marseille, M. Choquette et M. Vandal

À Marseille, sur l'année 2016, près de **4 000 personnes ont été enregistrées à la PADA**, pour un souhait de demande d'asile et plus de 2 600 accompagnées après leur inscription au « guichet unique » de la préfecture. Parmi les personnes enregistrées, près de 18 % viennent d'Algérie, 13 % de Syrie et 12 % d'Albanie.

La délégation et les représentants de l'association et du ministère de l'Intérieur présents ont ainsi pu échanger s'agissant des **difficultés liées à la hausse du nombre de primo-arrivants**, notamment en terme d'hébergement et de délais de jugement devant l'OFPRA et la CNDA.

La question de **l'intégration des réfugiés** fut aussi au cœur des échanges, puisqu'il s'agit d'une vraie problématique à laquelle les associations sont confrontées, les demandeurs d'asile obtenant le statut de réfugié sont soumis ensuite, de nouveau, au droit commun. **Le rôle crucial de la maîtrise de la langue française** a été souligné par tous les intervenants, comme condition nécessaire à l'employabilité et à l'intégration des personnes réfugiées. Les heures de cours de français sont souvent malheureusement insuffisantes pour permettre aux demandeurs d'asile d'acquérir un niveau de français satisfaisant leur permettant une intégration par l'emploi.

La délégation s'est ensuite rendue au **centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)**

« **Jane Pannier** », géré par l'association du même nom.

Les CADA ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement social et administratif des personnes dont la demande d'asile est traitée par la France, pendant la durée d'instruction de cette demande.

Près de 40 000 places de CADA étaient prévues, en France, pour 2017. **Le département des Bouches-du-Rhône compte 11 CADA qui peuvent héberger jusqu'à 1 200 personnes**, soit environ 60 % des demandeurs d'asile de la région. Les délégations ont ainsi rencontré les personnels travaillant au sein du centre « Jane Pannier », dont son directeur M. Olivier Landes. Ils ont d'abord échangé avec eux sur les missions du CADA puis sont allés visiter le centre, allant à la rencontre des demandeurs d'asile hébergés.



Centre d'accueil pour demandeurs d'asile : « Jane Pannier » (de g. à dr.): MM. Choquette, Ngo, Mme Coutelle, M. Vandal, Mmes Tardif et Lepage, M. Landes, Mme Battistel, MM. Kern et Ayoub

Ces deux visites de site ainsi que les échanges avec les personnels et les demandeurs d'asile hébergés ont permis aux parlementaires de saisir au plus près la complexité et les difficultés liées à l'accueil des demandeurs d'asile.

De retour à Paris, les membres de la délégation ont rencontré M. Dominique Raimbourg, président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale, pour échanger sur la question de l'immigration en France. Le président a ainsi présenté les « trois volets » de l'immigration que connaît la France : l'immigration dite « classique », à savoir l'accueil et l'installation d'étrangers sur le territoire français, l'immigration d'asile et l'immigration européenne, qui s'exerce dans le cadre d'une liberté de circulation complète, puisque les dernières restrictions quant à la libre circulation des travailleurs bulgares et roumains ont pris fin le 1^{er} janvier 2014. Cet exposé a donné suite à un débat entre parlementaires et à la comparaison des pratiques entre la France et le Canada.

II. L'impact de l'AECG débattu

L'autre volet de cette 44^e session de l'AIFC concernait l'accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne. La délégation a ainsi rencontré trois représentants de la direction générale du Trésor : M. Charles-Henri Weymuller, Chef du bureau de la politique commerciale, stratégie et coordination, Mme Clarisse Senaya et M. Philip Hesske, adjoints au Chef du bureau.

M. Charles-Henri Weymuller a indiqué que l'AECG constituait un **accord commercial de nouvelle génération très ambitieux**, car avaient été inclus dans la négociation non seulement une importante réduction des droits de douane entre les parties mais aussi un processus d'édiction de normes communes, avec la volonté de niveler par le haut.

L'AECG, signé le 30 octobre 2016 par le Premier ministre canadien, M. Justin Trudeau, et le Président du Conseil européen, M. Donald Tusk, a été approuvé le 15 février 2017 par le Parlement européen et le 16 mai 2017 par le Parlement canadien. **À partir du 21 septembre prochain**, l'accord entrera en application « provisoirement », 95 % des mesures entreront ainsi en vigueur. Les mesures correspondant aux 5 % restants n'entreront en vigueur qu'une fois l'accord ratifié par tous les parlements nationaux, ces domaines concernent en effet des sujets sensibles comme la protection des investissements.

M. Charles-Henri Weymuller a ensuite expliqué que la **France considèrerait cet accord comme globalement favorable à ses intérêts**. Le volet agricole de l'accord, qui a concentré les plus fortes sensibilités, présente *in fine* des points positifs significatifs, s'agissant notamment de la protection de 145 appellations géographiques européennes et du démantèlement tarifaire canadien, qui porte sur un certain nombre d'intérêts français.

En outre, des améliorations concrètes sont atteintes en matière d'accès aux marchés publics (niveau fédéral et provincial, municipalités et hôpitaux), sur les services (tout en préservant l'exclusion des services audiovisuels) et la protection des brevets pharmaceutiques.

Par ailleurs, le **chapitre relatif à la protection des investissements** est particulièrement novateur, et reprend l'intégralité de la nouvelle approche européenne en matière de protection des investissements et de règlement des litiges, façonnée par la France et soutenue par l'Allemagne, qui est fondée sur un mécanisme

de cour publique et la protection du droit à réguler des États. À cet égard, il convient de signaler que ce point de l'accord avait notamment conduit des parlementaires à saisir le **Conseil constitutionnel**, qui, dans sa décision du 31 juillet dernier, a considéré que ce mécanisme de règlement des différends « ne méconna[issait] pas les conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale » et a conclu que l'AECG « n'impliqu[ait] pas de révision de la Constitution ».

Concernant précisément le **secteur agricole et agroalimentaire**, l'accord prévoit :

- la suppression progressive de 91,7 % des droits de douane sur les produits agricoles et alimentaires par le Canada et 93,8 % par l'UE, sauf pour un certain nombre de produits dits « sensibles » ;

- le doublement des quotas d'importations canadiennes pour les fromages (18 500 tonnes) ;

- une reconnaissance mutuelle des systèmes sanitaires et phytosanitaires dans le prolongement de l'accord vétérinaire en vigueur entre le Canada et l'UE ;

- la protection de 31 appellations géographiques françaises, représentant 42 produits agroalimentaires français jugés prioritaires (dont 28 fromages), sous un régime proche de celui dont elles jouissent au sein de l'Union européenne.

Outre cet entretien avec la direction générale du Trésor, la délégation s'est également rendue au **ministère de l'Agriculture** pour un entretien avec M. Pierre Marie, conseiller chargé des Affaires européennes et internationales au cabinet du ministre, et des représentants de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, au sujet de l'impact de l'AECG sur le secteur agricole.



Au ministère de l'Agriculture (de g. à dr.) : M. Berthiaume, M. Gourde, M. Paradis, M. Vandal, M. Marie, Mme Coutelle, Mme Huillier, Mme Tardif, M. Ngo et M. Rayes

S'agissant du secteur agricole, M. Pierre Marie a rappelé que **l'accord était plutôt équilibré**. Il a souligné qu'il s'agissait d'un accord assez ambitieux pour la France dans un contexte de crise de l'élevage. Le Canada a également dû faire des concessions sur la question laitière notamment. Il a également précisé que la France insistait pour que les accords bilatéraux signés ne soient pas dissociés et **que la somme des concessions accordées par la France ne déstabilise pas le marché français**. Il a souligné que le spectre de l'accord avec les États-Unis avait plané sur les négociations avec le Canada, rendant ainsi quelque peu difficile la communication sur l'AECG.

M. Pierre Marie a clos l'entretien en évoquant le rôle de l'agriculture dans le changement climatique, et particulièrement **l'initiative « 4 pour 1000 » lancée par la France**. Ce projet, qui vise à fédérer tous les acteurs volontaires du public et du privé dans le cadre du Plan d'action Lima-Paris, vise ainsi à faire des sols agricoles un levier majeur pour la sécurité alimentaire et le changement climatique.

M. Pierre Marie a indiqué que la province de l'Alberta avait déjà rejoint cette initiative et qu'il espérait que d'autres provinces canadiennes fassent de même.

La délégation a ensuite tenu, au Sénat, une **session de travail sur le thème de l'AECG**, où les parlementaires ont pu défendre leur vision de l'accord. **La position française n'était pas unanime** – reflétant ainsi l'ambivalence de la France vis-à-vis de cet accord. M. Bizet s'est montré favorable à cet accord tandis que M. Collombat s'est dit opposé à l'AECG considérant notamment que l'ouverture vers l'extérieur était un moyen de pallier le défaut d'intégration interne de l'Union européenne. **Les parlementaires canadiens ont relayé**, pour leur part, **une position plutôt favorable** à l'accord, mis à part les craintes concernant la filière laitière.

*

La prochaine session d'échanges, prévue en 2018, devrait se tenir à Ottawa, avec des instances renouvelées en France au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Composition de la délégation



Mme Claudine LEPAGE
Présidente du groupe
Sénatrice des Français établis hors de
France (Socialiste et républicain)



M. Pierre-Yves COLLOMBAT
Vice-président
Sénateur du Var
(RDSE)



M. Louis DUVERNOIS
Vice-président
Sénateur des Français établis hors de
France (Les Républicains)



Mme Annick BILLON
Secrétaire du groupe
Sénatrice de la Vendée
(Union centriste)



M. Claude KERN
Membre du groupe
Sénateur du Bas-Rhin
(Union centriste)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_583.html